



Lambesc

VILLE DE LAMBESC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 013-211300504-20251022-DM_2025_210-AU

DECISION n° 2025-210

Portant sur un devis avec Jazzmania pour une prestation de sonorisation du concert réalisé dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël 2025

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 ;

VU la délibération n° 2022-017 certifiée exécutoire le 28 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 22 octobre 2025,

CONSIDERANT le devis n°2025/08 pour une prestation de sonorisation du concert réalisé dans le cadre de la manifestation du Marché de Noël fixée le 30 novembre 2025,

DECIDE

Article 1.- De signer le devis avec Jazzmania – 2 avenue de la Résistance – 13410 LAMBESC, pour une prestation de sonorisation du concert le 30 novembre 2025.

Article 2.- Le coût de la prestation est fixée à 500,00 € TTC (cinq-cents euros TTC).

Article 3.- La dépense sera imputée au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de la Commune.

Article 4.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

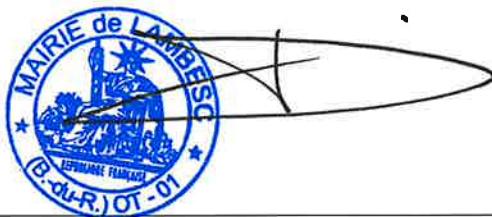
Article 5.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Lambesc, le 22 octobre 2025

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de Lambesc - 6, Boulevard de la République - 13410 Lambesc

Tél. 04 42 17 00 50 - www.lambesc.fr

Département des Bouches-du-Rhône

Arrondissement d'Aix-en-Provence